

## **A conserver par la famille**

### **-INFORMATIONS DIVERSES-**

#### **→ Trousseau :**

Chaque élève être muni pour la rentrée des éléments suivants :

- ☞ Une blouse blanche en coton
- ☞ Une tenue de sport avec chaussures.

**\* Le Conseil Régional finance l'acquisition du 1<sup>er</sup> équipement (bottes, tenue de travail) pour les classes de Seconde Professionnelle (modalités précisées à la rentrée)**

- ☞ internat :

Prévoir le nécessaire pour équiper le lit (draps - couvertures ou couette – oreiller avec housse de protection...). Les lits sont recouverts d'une housse de protection.

- ☞ Cadenas de sûreté : 2 pour les pensionnaires. 1 pour les demi-pensionnaires.

#### **→ Informations financières :**

TARIF DES PENSIONS pour 2018/19 établi par le Conseil Régional pour tous les lycées (exigible selon découpage trimestriel):

- ☞ interne = 1399.85 euro (1<sup>er</sup> trimestre 559.94)
- ☞ D/P = 541.15 euro (1<sup>er</sup> trimestre 216.46)

L'accès au self est contrôlé par une carte magnétique (code barre) dont la présentation est indispensable et obligatoire pour prendre son repas au self. Elle est facturée aux familles et son montant (6 euros actuellement) est fixé en Conseil d'administration. Cette carte est nominative et valable pour la durée de la scolarité. Les cartes détériorées seront retirées et facturées en cas de perte ou de dégradation.

- ☞ Aide financières :
  - Les familles qui ont des difficultés peuvent demander par courrier des facilités de paiement à l'Agent Comptable ou une aide du Fond Social Lycéen (FSL) au chef d'établissement, dans la limite des crédits délégués par l'Etat.
  - Dispositif du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : « Pass' Région » (inscription sur le site à la rentrée)
- ☞ Remise d'ordre : pour toute absence de plus de 15 jours, en dehors des vacances scolaires, une remise d'ordre peut être consentie sur demande de la famille pour raison familiales ou médicale dûment justifiée. Une remise sera automatiquement appliquée lors de stage obligatoire.
- ☞ Changement de régime: aucun changement de catégorie (internat/demi-pension) ne sera autorisé en cours de trimestre, sauf raison dûment justifiée.
- ☞ Bourses : le versement des bourses est conditionné à l'assiduité en cours. Le cas échéant, une restitution des sommes peut être exigée par l'Administration.

#### **→ Ouvrages scolaires :**

Le Conseil Régional a doté les établissements d'un fonds d'ouvrages scolaires. Ils sont mis à la disposition des élèves à la rentrée et restitués en fin d'année. Chaque livre doit être couvert et rendu en fin d'année. Tout livre perdu ou abîmé sera facturé aux familles par les services du Conseil Régional.

#### **→ Fournitures scolaires :**

Il n'est pas joint de liste de fournitures avec le dossier d'inscription. Chaque enseignant, lors de la semaine de rentrée, précise aux classes le matériel dont elles auront besoin. A titre indicatif, un grand classeur, des feuilles grands carreaux, des intercalaires, un cahier de brouillon, un agenda et une trousse seront suffisants pour les 1ers jours.